

L'asfolettre

N°1 La lettre de l'ASFOREF

Demain commence aujourd'hui



André-Paul Bahuon Président de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France
Jean-Luc Scemama Président délégué de l'ASFOREF

Uous tenez entre vos mains le premier numéro de « L'Asfolettre », la lettre de l'ASFOREF. Elle est destinée à mieux vous informer, régulièrement, sur la vie et l'activité de votre institut de formation.

La formation représente de toute évidence un atout stratégique dans la compétition économique. Entre la formation diplômante et la formation continue, l'offre de l'ASFOREF, « notre » organisme de formation, porte sur près de 200 programmes, dont un bon tiers de nouveaux. Cette richesse est notre richesse.

Notre profession peut s'enorgueillir de bénéficier de tant de confrères, maîtres et contrôleurs de stage, dévoués pour encadrer les futurs confrères, ainsi que de formateurs que beaucoup nous envient.

La contribution au développement des savoirs est une très noble tâche à laquelle toutes nos équipes sont fortement impliquées.

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) est une opportunité nouvelle pour faire converger les attentes de nos collaborateurs et les besoins des cabinets.

Nous exerçons un métier formidable qui répond à un besoin économique et social. Nous avons à consolider l'existant, préparer l'avenir et accompagner les aspirations et les mouvements individuels et collectifs.

Alors, faisons-nous plaisir, bâtissons demain en nous offrant le meilleur retour sur investissement : notre formation et celle de nos collaborateurs.

Jean-Luc Scemama



L'ASFOREF au cœur de l'Ordre Paris Ile-de-France

En Juillet 2005, l'ASFOREF a quitté définitivement les locaux du Centre Beaugrenelle pour s'installer à l'hôtel Lully au Conseil régional de Paris.

En effet, la réhabilitation du quartier des quais de Seine, prévue pour au moins cinq ans, va occasionner des désagréments tels que nous ne pouvions recevoir, dans de bonnes conditions matérielles, durant cette période, nos participants.

Des travaux ont été menés tambour battant au sein de l'hôtel Lully pour accueillir, comme il se doit, son institut de formation.

L'installation de l'ASFOREF au sein du Conseil régional témoigne de la volonté d'une synergie forte destinée à rassembler tous les services que celui-ci met à la disposition des confrères.

Par ce rapprochement, les relations étroites menées entre le service du stage et l'ASFOREF sont, de ce fait, facilitées en terme de communication et favorisent les échanges avec les stagiaires permettant ainsi une meilleure gestion de leurs dossiers de stage.

Notez-le ! Une équipe à votre service

Ruth SOUSSANA - Directrice
Tél : 01 56 77 16 22 • rsoussana@oec-paris.fr

Valérie MOUILLARD - Formation Continue - Préparations au DEC
Tél : 01 56 77 16 20 • vmouillard@oec-paris.fr

Khadija OUCHEN - Formation Continue - Préparations au DEC
Tél : 01 56 77 16 21 • kouchen@oec-paris.fr

Oihiba DRIS - Formation Initiale-Stagiaires
Tél : 01 56 77 16 02 • odris@oec-paris.fr

Géraldine LERY - Formation Initiale-Stagiaires
Tél : 01 56 77 16 04 • glery@oec-paris.fr

Michèle TRINDADE - Préparations DESCF
Tél : 01 56 77 16 03 • mtrindade@oec-paris.fr

Nathalie GENITEAU - Service Comptabilité
Tél. : 01 56 77 16 06 • ngeniteau@oec-paris.fr

Marie-Thérèse CHATENET - Gestion Clients
Tél. : 01 56 77 16 07 • mtchatenet@oec-paris.fr

Rachid EL BARROUDI - Logistique
Tél. : 01 56 77 16 01 • relbarroudi@oec-paris.fr

DIF et PCG : Marions-les, marions-les ! Pour notre avenir professionnel

Formation continue

Le plan comptable « relooké » en 1999 est en constante évolution
↻ *Le marié*
Vos clients PME-TPE sont concernés par les nouveautés du plan comptable applicables pour les exercices ouverts à

compter du 1^{er} Janvier 2005.

La formation
↻ *La mariée*

La qualité de nos cabinets nécessite le respect de nos prescriptions ordinales en matière de formation : **40 heures annuelles par confrère et 16 heures par collaborateur.**

En complément, le Droit Individuel à la Formation a fait naître un nouveau droit à la formation pour chaque collaborateur (en l'état actuel des textes au 15 Juin 2005).

Les modules d'actualités comptables, sociales et juridiques
↻ *Les témoins*

Votre organisme de formation
↻ *Lieu du mariage*

Votre organisme de formation ordinal a axé ses efforts de formation sur le plan comptable afin de vous permettre de :

- former vos collaborateurs,
- sensibiliser votre clientèle,
- conforter votre rôle de conseiller privilégié.

La gestion de nos ressources humaines, dans nos cabinets, nécessite de combiner harmonieusement les effectifs suffisants, compétents et motivés pour réaliser les missions confiées, avec talent, performance et qualité, dans un cadre économique et social adapté. Quel défi !

Venez nombreux partager le bonheur des jeunes mariés, lesquels vont pérenniser nos cabinets.

Axes prioritaires ASFOREF

Urgence 2005 : le nouveau plan comptable - Les fondamentaux
1 jour → page 9 du catalogue

Urgence 2005 : Le nouveau droit comptable des actifs et des passifs
2 jours → page 10 du catalogue

Urgence 2005 : Appliquer le nouveau référentiel comptable français
2 jours → page 11 du catalogue

DEC

DU NOUVEAU DANS LA PROCÉDURE D'AGRÈMENT

Depuis le 1^{er} septembre 2005, les demandes d'agrément ne se font plus deux fois par an mais tout au long de l'année (sauf juillet et août). Les résultats seront transmis aux candidats dans les trois mois suivant la réception du dossier de demande d'agrément. Aucune demande de dossier d'agrément, ni aucun résultat, ne sera transmis au candidat au cours des mois de juillet et août. L'agrément du sujet est délivré pour deux ans.

Pensez à vos formations :

PACKAGE :

- Dispositif de 7,5 jours : à partir de novembre 2005

A LA CARTE :

- Recherche du sujet : 08-11-2005 après-midi + 2 RV d'une heure
- Notice et plan : 3 RV de 2 heures
- Retour agrément : 09-01-2006 après-midi

Journées Techniques

STAGIAIRES, PILOTEZ VOS JT !

L'obligation réglementaire vous conduit à bénéficier de 12 journées de formation à caractère technique que nous vous recommandons de répartir le plus linéairement possible. C'est pourquoi, nous vous demandons de suivre 4 journées de ce cycle par an.

Ces journées doivent être réparties entre 6 catégories, à raison de 2 journées par catégorie, qui correspondent pour 5 d'entre elles à des types de mission et pour la sixième au management du cabinet.

« TÉMOIGNAGES »

DESCF

« J'ai trouvé peu d'offres de formation pour les gens qui finissent le DEC et qui souhaitent passer le DESCF dans la même session. L'ASFOREF propose une formule de préparation au DESCF que j'ai appréciée. J'ai été satisfait de la variété et de la qualité des intervenants de l'ASFOREF. »

- Jérôme G. Inscrit à l'ASFOREF en 2004
A obtenu 14 et 12,25 aux épreuves écrites.

« J'ai apprécié les sessions de formation de l'ASFOREF pour plusieurs raisons. Consacrer une voire deux journées entières de formation au DESCF permet de ne pas se disperser, ce qui est fondamental pour ceux qui, comme moi, exercent en cabinet le reste de la semaine. Tous les thèmes incontournables sont, en effet, étudiés. J'ai surtout apprécié les sessions de formation de l'ASFOREF grâce à ses professeurs très souvent brillants, qui arrivent, en une journée de formation, à faire le tour d'une question en ciblant réellement ce qui est l'essentiel mais en mettant également en garde face aux difficultés à affronter.

La valeur ajoutée des formations à l'ASFOREF permet de réussir à transmettre des connaissances, mais aussi et surtout des méthodes, savoir-faire et astuces indispensables à la réussite d'un examen. »

- Pierre-Olivier H.
inscrit à l'ASFOREF en 2004
A obtenu 10 et 14,75 aux épreuves écrites.



3 ?

QUESTIONS À : **André-Paul Bahuon**

1 *Quelle est, pour vous, la place de la formation dans le projet développé par l'Ordre Paris Ile-de-France?*

L'Ordre Paris Ile-de-France, par le biais du contrôle qualité, constate que ses membres ne consacrent pas, tant pour eux-mêmes que pour leurs collaborateurs, assez de temps à la formation. Or, étant une profession intellectuelle et dispensant en permanence du conseil, nous avons un devoir d'actualisation permanent des connaissances, faute de quoi, nous engagerions notre responsabilité quant à la pérennité de nos cabinets.

Dans cet esprit, je lancerai pour l'année 2006, une année de la formation. Vous comprendrez que je suis très attaché à ce domaine, et particulièrement en ce qui concerne la formation permanente.

2 *Que préconisez-vous pour accroître le réflexe formation des cabinets ? Définir un quota obligatoire, comme l'ont fait récemment les avocats ?*

Avant tout, chaque professionnel doit prendre conscience que la formation est un investissement à l'égard de son cabinet, une construction pour son avenir, un outil de fidélisation de ses collaborateurs. Comprendre ce tryptique doit permettre naturellement d'avoir le réflexe formation, le réflexe formation ASFOREF. Cependant, il est vrai que l'ensemble des conseillers de l'Ordre Paris Ile-de-France, a entrepris une réflexion sur les conditions d'incitation, d'adhésion ou d'obligation à la formation telle que le pratiquent plusieurs professions libérales. Je ne manquerai pas d'informer tous les consoeurs et les confrères franciliens sur ces discussions.

3 *Qu'attendez-vous du regroupement de l'Asforef dans les locaux de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France ?*

L'Ordre Paris Ile-de-France en regroupant l'ensemble de ses moyens au 45, rue des Petits Champs, entend matérialiser véritablement « la Maison des experts-comptables franciliens ».

Il s'agit aussi de « performer » nos services dans un seul objectif : celui de la satisfaction des membres de l'Ordre. A cet égard, comme tous les autres pôles de l'Ordre, notre organisme de formation participe à la démarche qualité, entreprise voici quelques semaines.



Fiche pratique « POURQUOI FAUT-IL ÉTABLIR UN PLAN DE FORMATION ? »

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social a réformé en profondeur le régime de la formation professionnelle, les actions de formation pouvant être suivies selon l'une des 3 voies d'accès suivantes :

- à l'**initiative de l'employeur** dans le cadre du plan de formation,
- à l'**initiative du salarié** dans le cadre du congé individuel de formation,
- à l'**initiative du salarié**, avec l'accord de l'employeur, dans le cadre du Droit Individuel à la Formation.

Il faut prendre en considération l'ensemble de ces mécanismes pour mettre en œuvre une politique de formation professionnelle dans l'entreprise, tout en rappelant que l'employeur ayant l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail, la mise en œuvre de formations est indispensable (art. L. 930-1 C.tr). Il faut insister sur le fait que la création du DIF n'a pas eu pour effet de faire disparaître l'obligation de l'employeur de former les salariés dans le cadre du plan ! Mais l'une des difficultés sera de procéder à des arbitrages pour organiser la formation selon l'une des différentes voies d'accès prévues par la loi.

Le contenu du plan de formation

Depuis la loi du 4 mai 2004, le contenu du plan de formation est défini, ce qui n'était pas le cas précédemment. Il contient 3 types d'actions :

- les actions d'adaptation au poste de travail,
- les actions liées à l'évolution de l'emploi ou au maintien dans l'emploi,
- les actions destinées au développement des compétences.

Est-il obligatoire de faire un plan de formation ?

Si l'élaboration d'un plan de formation par l'employeur n'est pas une obligation légale, il faut néanmoins consulter chaque année les représentants du personnel sur le plan de formation. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, en l'absence de consultation du CE (sauf procès-verbal de carence), les employeurs sont sanctionnés par une majoration de 50% de leur contribution légale. Dans les autres entreprises, il y a aussi intérêt à élaborer un plan de formation pour distinguer les actions de formation relevant du plan de formation de celles éligibles au DIF.

Il est évident que le salarié demandera plus facilement à suivre des formations dans le cadre du DIF si l'employeur lui propose des formations dans le cadre du plan. Ainsi peut-on imaginer que, dans une petite entreprise, l'employeur pourrait diffuser auprès des salariés la liste des formations qui devront être suivies dans le cadre du plan et, éventuellement, établir une autre liste sur laquelle figureront des formations qui pourront être suivies dans le cadre du DIF. Le salarié pourra aussi, bien entendu, demander à suivre une formation différente, dans le cadre du DIF.

En adoptant une telle démarche et en bâtissant un plan de formation qui permettra au salarié, a contrario, de choisir des formations dans le cadre du DIF, l'employeur non seulement profitera de la valeur ajoutée résultant du suivi des formations mais aussi incitera le salarié à consommer son DIF, ce qui en réduira le coût en cas de rupture du contrat de travail.

**Ils
ont
dit**

« *Le professionnel doit être préparé à communiquer, réfléchir, imaginer, créer et synthétiser* »

Journées d'études communes OEC-CNCC. Lyon 1985

« *C'est ce que nous pensons déjà connaître qui nous empêche souvent d'apprendre* »

Claude Bernard

« *Sans formation initiale, spécialisée et continue, pas de compétence suffisante* »

Perrette Rey, Président du Tribunal de Commerce de Paris (le Francilien N°47)

« *Alors sachons répondre présents dès aujourd'hui : informons-nous, formons-nous pour devenir toujours plus incontournables auprès des chefs d'entreprise qui nous font confiance* »

Jean-Claude Spitz, Président d'honneur de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France (le Francilien N°46)



Universités d'été

Dans le prolongement des ateliers organisés durant les Universités d'Été 2005, l'ASFOREF vous propose notamment, de suivre les séminaires de formation ci-dessous.

Séminaires ASFOREF	Page Catalogue	Prix
REC 135 • Urgence 2005 : le nouveau plan comptable - les fondamentaux - 1 jour	9	300 € HT*
REC 136 • Urgence 2005 : le nouveau droit comptable des actifs et des passifs - 2 jours	10	600 € HT*
REC 137 • Urgence 2005 : le nouveau plan comptable - Les fusions - 1 jour	42	350 € HT*
REC 227 • Urgence 2005 : appliquer le nouveau référentiel comptable français - 2 jours	11	500 € HT*
REC 139 • Normes IFRS : les fondamentaux - 2 jours	43	700 € HT*
PAC 101 • Pack Actualités - 4 jours	12	1 500 € HT*
FIS 108 • Actualité fiscale - 1 jour	96	350 € HT*
SOC101 • Actualités sociales - 1 jour	67	350 € HT*
JUR 150 • Le mode opératoire innovant de la prévention-détection et traitement - 2 jours	121	700 € HT*
JUR 229 • Pour une prévention dynamique et réussie : 6 outils simples - 1/2 journée	16	150 € HT
EVA 102 • Réussir un rapprochement de PME : fusion, apport partiel, transmission universelle - 1 jour	135	350 € HT*
REC 120 • Elaborer les comptes consolidés des groupes non cotés - 2 jours	44	700 € HT*
ASO 105 • Actuel association : juridique et fiscal - 1 jour	143	350 € HT*
SCE 101 • Comités d'entreprise : panorama des missions - 1 jour	144	350 € HT*
SOC 128 • Le statut social du conjoint après la loi Jacob - 1/2 journée	73	190 € HT
PRO 113 • Normes, lettres de mission, attestations, responsabilité... faites le point ! - 1 jour	34	350 € HT*
PRO 111 • Responsabilité du professionnel comptable libéral - 1 jour	35	350 € HT*
SOC 127 • Obligation de conseil : les 10 questions sociales à maîtriser - 1 jour	68	350 € HT*

* : repas compris

l'asfolett

• Editée par l'ASFOREF • Diffusion : 16 000 exemplaires • Professionnels (experts-comptables et stagiaires) • Institutions ordinales
• 45, rue des Petits Champs • 75001 Paris • Tél. : 01 56 77 16 00 • Fax : 01 56 77 16 09 ou 29 • www.asforef.com

Directeur de la publication : *André-Paul Bahuon* • Directeur délégué de la publication : *Jean-Luc Scemama* • Comité de rédaction : *Alice Fages, Patrick Hachon, Serge Laviale, Arlette Patin, Ruth Soussana* • Création et réalisation : *OEC / ASFOREF* • Direction artistique : *Jean Rouet*
Impression : *SEPEG* • Septembre 2005 • Votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions • rsoussana@oec-paris.fr

Bulletin d'inscription

10 % de réduction pour toute inscription avant le 30 septembre 2005, pour les séminaires ci-dessus

A retourner, accompagné de votre règlement, à ASFOREF • 45, Rue des Petits Champs • 75001 Paris • Tél : 01 56 77 16 20 ou 21 • Fax : 01 56 77 16 29

Cabinet _____

Adresse _____

Tél _____ Fax _____ e-mail _____

Nom du participant _____

Séminaire _____

Informations et conditions générales sur www.asforef.com